RAPPORT DE CORRECTION

D'ÉCONOMIE SOCIOLOGIE ET HISTOIRE

DU MONDE CONTEMPORAIN

Conception ESSEC BS

SOMMAIRE

Le sujet	**2**
Attentes du jury	**3**
Remarques de correction	**4**
Conseils aux futurs candidats	**5**

Le sujet

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Code sujet : 269

Conception : ESSEC BS

ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE

et HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN

OPTION ÉCONOMIQUE

Lundi 29 avril 2019, de 8 h. à 12 h.

Les prélèvements obligatoires nuisent-ils à la croissance et à la compétitivité ?

N.B. :
Tout verbiage doit être évité et il est expressément recommandé de ne pas dépasser huit pages, sauf justification par la qualité du résultat.
Il sera tenu compte des qualités de plan et d'exposition, ainsi que de la correction de la langue.
Aucun document n'est autorisé. L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Les attentes du jury

Le sujet proposé cette année est très en phase avec l'actualité mais au-delà présente deux intérêts majeurs. 1) Il soulève une question très importante sur le fonctionnement même du système capitaliste et de ses contradictions avec une relation non équivoque entre prélèvements obligatoires, d'un côté, croissance et compétitivité, de l'autre. 2) C'est un sujet dont le traitement mobilise, comme l'année dernière, un ensemble très vaste de connaissances à la fois historiques et économiques, empiriques et théoriques.

Dans l'introduction, on attend une définition claire et précise des principaux termes du sujet : les prélèvements obligatoires, la croissance, la compétitivité. S'agissant du plan, l'originalité n'a pas été de mise. Dans la mesure où l'effet des prélèvements obligatoires sur la croissance et la compétitivité est ambigu, la quasi-totalité des exposés a été structurée autour de deux parties : 1) oui les prélèvements obligatoires favorisent la croissance et la compétitivité, 2) au contraire, ils constituent un frein à la croissance et à la compétitivité. Certains candidats ont proposé une troisième partie, souvent maladroite ou redondante avec les deux premières parties, portant sur des questionnements sur le niveau « optimal » des prélèvements. On aurait apprécié que les candidats, plutôt que de jouer la sécurité, choisissent des plans plus problématisés. Comme par exemple :1) Le consentement à payer l'impôt, incitations, équité et solidarité, 2) L'efficacité de la dépense publique dans l'allocation optimale des ressources par rapport au marché, 3) Un nouveau rôle pour des prélèvements obligatoires réformés face aux défis sociétaux et environnementaux à venir.

Comme le suggère l'intitulé de cette épreuve, on pouvait espérer des aspects historiques et sociologiques en lien avec le sujet et donc des références utiles à la loi de Wagner, à l'impact des crises (Peacock et Wiseman), à une réflexion sur le consentement à l'impôt qui dépend de la visibilité des contreparties, de l'équité perçue du système fiscal, de l'efficacité perçue de la dépense publique. De même il semblait difficile de répondre à la question posée sans connaissances de données chiffrées précises, notamment sur le taux de prélèvements obligatoires, son évolution et des comparaisons internationales.

Parmi l'ensemble des références pertinentes, on attendait que soient prises en compte notamment les théories développées par Keynes, Smith, Say, Hayek, Nozick, Mirless, Laffer, Bellone, Piketty, Musgrave, Dunning, Barro, Lucas, Romer, Aghion, Esping Andersen,...

La question de la structure des prélèvements qui semble être plus déterminante que leur niveau méritait une attention particulière.

Dans la conclusion, on attend une réponse à la question ainsi qu'un élargissement.

Le style concoure à la clarté de l'expression, de même que l'orthographe et l'écriture. La qualité de l'exposé est un atout important.

Remarques de correction

Des prestations assez décevantes cette année, sur le fond comme sur la forme.
D'emblée, alors que les définitions de la croissance, celle de F. Perroux ou celle de S. Kuznets, ont rarement posé problème, il n'en est pas allé de même pour les prélèvements obligatoires. Rares sont les copies ayant clairement affirmé que ces derniers englobent l'ensemble des impôts, directs et indirects, et des cotisations sociales. Nombreuses sont les copies qui parlent de « prélèvements sur les salaires », ignorant que la TVA est, en France, le premier de ces prélèvements. Avec justesse, les candidats ont distingué la compétitivité prix/coût et la compétitivité hors prix/coût. Certains ont même mentionné Krugman en notant que la notion de compétitivité devait se rapporter uniquement aux firmes et n'avait pas de sens au niveau des pays.

Très peu de données chiffrées, peu d'histoire et encore moins de sociologie. La confusion entre le taux de prélèvements obligatoires et la part des dépenses publiques dans le PIB est fréquente.

Ensuite, le cœur du sujet est parfois décentré et les propos portent alors sur l'Etat-providence et sa crise. De même, demander d'établir un lien entre les prélèvements obligatoires, d'une part, et la croissance et la compétitivité, d'autre part, ne signifiait pas que l'on développe trop la question des politiques conjoncturelles. Dans ce cas, on avait droit à un exposé aberrant de préconisations axées sur la nécessaire baisse des impôts pour soutenir la demande (politique keynésienne) et pour ne pas pénaliser l'offre (politique libérale). Aussi, keynésiens et libéraux paraissaient d'accord pour plaider en faveur des baisses de prélèvement, d'où une totale incohérence du plan retenu.

Autre surprise négative: le manque de maîtrise de la courbe de Laffer. Lorsque cette courbe a été tracée, un tiers des candidats a inversé les axes et un peu plus d'un autre tiers a indiqué sur un axe la croissance, le revenu, les inégalités,...

Heureusement, les meilleures copies ont su mobiliser les références pertinentes citées plus haut et développer dans une troisième partie une problématique plus intéressante que celle de la recherche du niveau optimal de prélèvements obligatoires. Ce fut le cas des candidats qui ont fait le lien entre l'épaisseur de l'imposition et le modèle d'Etat-providence ou de ceux qui ont envisagé de porter un jugement sur les contreparties visibles, c'est-à-dire sur les dépenses publiques.
La forme paraît se dégrader un peu plus tous les ans. L'orthographe est bien souvent défaillante. On ne compte plus les dissertations présentant plusieurs dizaines de fautes et les adjectifs conjugués comme s'il s'agissait de verbes.

Une autre dérive concerne l'ampleur de l'introduction. Alors que les dissertations ont été souvent assez brèves (sept pages), on a droit à des introductions de plus de 1,5 ou de plus de 2 pages. A l'inverse, les conclusions se réduisent fréquemment à un paragraphe ou à une ou deux phrases. On a éventuellement droit à une ouverture imaginant un monde sans prélèvements obligatoires…

Conseils aux futurs candidats

Bien définir les termes importants du sujet.

Construire une problématique. Ne pas hésiter à prendre des risques afin d'éviter des plans simplistes. Ce qui compte c'est la maîtrise et la rigueur des arguments avancés.

Se rappeler qu'il s'agit d'une épreuve d'économie, d'histoire et de sociologie.
Eviter de citer un nombre d'auteurs très important sans développer leurs idées.

Prendre le temps de bien relire la copie en prenant garde aux fautes d'orthographe et de style.
Eviter l'emploi du qualificatif « fameux » pour qualifier un théorème, une expression, une courbe, une controverse,…

Soigner l'écriture. Le devoir doit être aéré et lisible.

L'introduction ne doit pas être trop longue de même que la conclusion ne doit pas être trop courte.